

**Remplacement et extension ordinaires du réseau de gaz pour l'exercice 2012
Remplacement et extension ordinaires des réseaux électriques,
de gaz et de chauffage à distance pour l'exercice 2014
Demandes de crédits complémentaires**

Préavis N° 2014/27

Lausanne, le 15 mai 2014

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 7 décembre 2011, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2011/54¹ et alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 39'280'000.- pour la rénovation et l'extension de la voirie et des différents réseaux communaux en 2012. Sur ce montant, CHF 8'926'000.- ont été alloués pour le réseau de gaz.

Ce crédit se révèle aujourd'hui insuffisant. En effet, des surcoûts liés à la main-d'œuvre interne sont intervenus au cours de l'avancement des travaux sur les chantiers. Un budget estimé à CHF 957'000.- a été prévu pour la valorisation des heures effectuées par les collaborateurs du Service du gaz et chauffage à distance. Or, le montant effectivement nécessaire est de CHF 2'000'000.-. Afin de financer ces compléments de charges, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- pour les rénovations et extensions ordinaires du réseau de distribution de gaz commencées en 2012, montant totalement compensé par des recettes au budget de fonctionnement.

Ce crédit complémentaire porte le crédit total alloué au titre de la rénovation et des extensions de la voirie et des réseaux pour 2012 à CHF 42'080'000.-, en tenant compte du crédit complémentaire déjà alloué par le préavis 2012/05² pour le réseau multimédia.

Dans sa séance du 3 décembre 2013, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2013/44³ et octroyé un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 33'300'000.- pour la rénovation et l'extension de la voirie et des différents réseaux communaux en 2014. Sur ce montant, CHF 11'850'000.- ont été alloués pour les réseaux de gaz et de chauffage à distance et CHF 4'035'000.- pour le réseau électrique. Ces crédits se révèlent insuffisants pour répondre à l'évolution de la ville, des équipements privés et des demandes de raccordements.

Pour commencer l'ensemble des travaux effectivement planifiés en 2014, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'700'000.- pour le réseau de distribution d'électricité et de CHF 2'050'000.- pour les réseaux de distribution de gaz et de chauffage à distance. Ce crédit est partiellement compensé par des recettes d'investissement (CHF 650'000.-) pour le réseau électrique.

¹ Préavis N°2011/54 « Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages - Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics - Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau - Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels - Réfection de surfaces privées communales - Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires - Crédits-cadre annuels 2012 ».

² Préavis N°2012/05 « Extensions ordinaires du service multimédia Demande de crédits complémentaires », adopté par votre Conseil dans sa séance du 24 avril 2012.

³ Préavis N°2013/44 « Rénovation... - Crédits-cadre annuels 2014 ».

Ces investissements complémentaires s'expliquent par le travail du Service commercial pour la densification des réseaux de gaz et de chauffage à distance (nouveaux raccordements), par les chantiers coordonnés hors Lausanne pour le remplacement de conduites de gaz qui présentent des fuites et par les demandes de raccordement au réseau électrique (installations de production solaire photovoltaïque et nouveaux bâtiments). Ces éléments n'étaient pas connus au moment de la rédaction du préavis 2013/44.

Ce crédit complémentaire porte le crédit total alloué au titre de la rénovation et des extensions de la voirie et des réseaux pour 2014 à CHF 37'050'000.-.

2. Le crédit sollicité pour 2012

Les heures de travail effectuées par les collaborateurs des SiL sont facturées aux crédits d'investissement et viennent augmenter la valeur des actifs réalisés. Le crédit complémentaire sollicité permettra de couvrir les surcoûts liés au nombre croissant d'heures consacrées par les collaborateurs du Service du gaz et du chauffage à distance sur les chantiers ouverts sous le crédit-cadre des extensions ordinaires 2012.

En tenant compte des chantiers encore à terminer, le montant total du coût de la main-d'œuvre interne est estimé à près de CHF 2'000'000.-.

2.1. Conséquences sur le budget d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité s'élève à CHF 1'000'000.- :

En milliers de CHF	Préavis 2011/54	Préavis 2012/5	Crédit complémentaire	Total
Réseau de gaz	8'926	0	1'000	9'926
Réseau multimédia	3'075	1'800	0	4'875
Autres réseaux	27'279	0	0	27'279
Total	39'280	1'800	1'000	42'080

Ce crédit complémentaire porte le total des coûts de main-d'œuvre interne pour les investissements du crédit-cadre 2012 lié au réseau de gaz à CHF 1'957'000.-.

L'échelonnement prévu des dépenses est le suivant :

(En milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissement	440	305	175	80	0	1'000

2.2. Conséquence sur le budget de fonctionnement

2.2.1. Charges d'exploitation

Ce crédit d'investissement n'implique pas de charges d'exploitation supplémentaires.

2.2.2. Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.25%, les intérêts théoriques moyens développés par le crédit complémentaire sollicité s'élèvent à CHF 17'900.- par année à compter de l'année 2015.

2.2.3. Charge d'amortissement

En tenant compte d'une durée d'amortissement de 30 ans, la charge d'amortissement théorique supplémentaire dès 2015 est de CHF 33'300.-.

2.2.4. Revenus supplémentaires

Les coûts de main-d'œuvre interne imputés sur le crédit d'investissement seront comptabilisés en revenus dans le budget de fonctionnement.

2.3. Tableau récapitulatif

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF, avec arrondi)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	17.9	17.9	17.9	17.9	71.6
Charge d'amortissement	0.0	33.3	33.3	33.3	33.3	133.2
Total charges suppl.	0.0	51.2	51.2	51.2	51.2	204.8
Revenus (main-d'œuvre interne facturées aux crédits-cadres)	-440.0	-305.0	-175.0	-80.0	0.0	-1'000.0
Total net	-440.0	-388.8	-123.8	-28.8	51.2	-795.2

3. Les crédits sollicités pour 2014

Les montants obtenus pour les SiL par le préavis N° 2013/44 permettent de couvrir les frais de rénovation et d'extension des réseaux de distribution, de pose et d'échanges périodiques des compteurs pour l'exercice 2014.

Pour le Service de l'électricité (SEL) une partie du préavis des extensions ordinaires sert à couvrir les dépenses liées aux demandes de nouveaux raccordements au réseau électrique. Pour 2014, le SEL doit financer la construction de nombreux postes de transformations pour répondre à la densification de la ville et aux demandes de raccordement de projets d'installations de production décentralisée (IPD).

Les porteurs de projets IPD doivent prendre en charge tous les coûts de raccordement au réseau électrique jusqu'au point de dérivation sur le réseau. Tous les autres coûts liés au raccordement de l'IPD sont considérés comme renforcement du réseau et sont pris en charge par Swissgrid après validation du dossier par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Le gestionnaire de réseau doit toutefois avancer l'entier des montants nécessaires et n'est remboursé que sur présentation des pièces comptables une fois le projet terminé, sur la base de la variante la moins chère approuvée par l'ElCom. A ce jour, le SEL devra avancer quelque CHF 300'000.- pour les projets d'IDP (essentiellement pour des projets solaires photovoltaïques de SI-REN SA, société appartenant à 100% à la Ville).

Le solde du montant complémentaire sollicité permettra de renforcer des postes existants et de créer de nouveaux postes de transformation alimentant de nouveaux bâtiments. Le coût de ces nouveaux raccordements sera en partie compensé par des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) estimées à CHF 350'000.-.

Dans le domaine du gaz, le crédit complémentaire sollicité est nécessaire pour intervenir sur des chantiers coordonnés hors Lausanne pour le remplacement de conduites vétustes présentant des fuites. Il permettra également de réaliser de nouveaux raccordements.

Pour le chauffage à distance, les demandes de nouveaux raccordements sont toujours élevées. Pour y faire face en 2014, un montant supplémentaire de CHF 900'000.- est nécessaire.

3.1. Conséquences sur le budget d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité s'élève au total à CHF 3'750'000.- (y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêts intercalaires) :

En milliers de CHF	Préavis 2013/44	Crédit complémentaire	Total
Réseau électrique	4'035	1'700	5'735
Réseau de gaz	7'250	1'050	8'300
Réseau de CAD	4'600	1'000	5'600
Autres réseaux	17'415	0	17'415
Total	33'300	3'750	37'050

Les montants sollicités comprennent les coûts de main-d'œuvre interne et d'intérêts intercalaires suivants :

- pour le réseau électrique, respectivement CHF 327'000.- et CHF 65'000.- ;
- pour le réseau de gaz, respectivement CHF 100'000.- et CHF 60'000.- ;
- pour le réseau de chauffage à distance, respectivement CHF 47'000.- et CHF 53'000.-.

Ce crédit complémentaire porte le montant total alloué en 2014 au titre de la rénovation et des extensions de la voirie et des réseaux à CHF 37'050'000.-.

En tenant compte des recettes d'investissement (CHF 650'000.- pour le réseau électrique sous forme de finances de raccordement et de contribution de Swissgrid au renforcement du réseau pour les projets d'IPD), le crédit complémentaire net se monte à CHF 3'100'000.-. L'échelonnement prévu des dépenses est le suivant :

(En milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissement	1'504	1'163	431	0	0	3'098
Frais de personnel interne	234	187	53	0	0	474
Intérêts intercalaires	25	65	88	0	0	178
Investissement total	1'763	1'415	572	0	0	3'750
Recettes d'investissement	-260	-325	-65	0	0	-650
Total net	1'503	1'090	507	0	0	3'100

3.2. Conséquence sur le budget de fonctionnement

3.2.1. Charges d'exploitation

Ce crédit d'investissement n'implique pas de charges d'exploitation supplémentaire.

3.2.2. Charges d'intérêt

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.25%, les intérêts théoriques moyens développés par les crédits complémentaires sollicités s'élèvent à CHF 67'100.- par année à compter de l'année 2015. Dans le détail :

- Service de l'électricité : CHF 30'400.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de gaz) CHF 18'800.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de chauffage à distance) CHF 17'900.-

3.2.3. Charge d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement des actifs concernés, la charge d'amortissement théorique supplémentaire dès 2015 est estimée à CHF 191'700.-. Dans le détail :

- Service de l'électricité (30 ans) : CHF 56'700.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de gaz, 30 ans) CHF 35'000.-
- Service du gaz et du chauffage à distance (réseau de chauffage à distance, 10 ans) CHF 100'000.-

3.3. Revenus supplémentaires

Les coûts de main-d'œuvre interne et les coûts d'intérêts intercalaires (dans le tableau ci-dessous : équivalent à la charge d'intérêts, par convention) qui seront imputés sur le crédit d'investissement seront comptabilisés en revenus dans le budget de fonctionnement.

3.4. Tableau récapitulatif

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF, avec arrondi)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	67.1	67.1	67.1	67.1	268.4
Charge d'amortissement	0.0	191.7	191.7	191.7	191.7	766.8
Total charges suppl.	0.0	258.8	258.8	258.8	258.8	1'035.2
Revenus supplémentaires (frais de personnel interne et intérêts intercalaires)	-234.0	-254.1	-120.1	-67.1	-67.1	-742.4
Total net	-234.0	4.7	138.7	191.7	191.7	292.8

4. Synthèse des éléments financiers

Les impacts cumulés des demandes de crédits complémentaires pour les remplacements et les extensions ordinaires 2012 et 2014 sont les suivants :

- conséquences sur le budget d'investissement :

(En milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissement	1'944	1'468	606	80	0	4'098
Frais de personnel interne	234	187	53	0	0	474
Intérêts intercalaires	25	65	88	0	0	178
Investissement total	2'203	1'720	747	80	0	4'750
Recettes d'investissement	-260	-325	-65	0	0	-650
Total net	1'943	1'395	682	80	0	4'100

- conséquences sur le budget de fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. en CDD (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF, avec arrondi)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	85.0	85.0	85.0	85.0	340.0
Charge d'amortissement	0.0	225.0	225.0	225.0	225.0	900.0
Total charges suppl.	0.0	310.0	310.0	310.0	310.0	1'240.0
Revenus supplémentaires (frais de personnel interne et intérêts intercalaires)	-674.0	-559.1	-295.1	-147.1	-67.1	-1'742.4
Total net	-674.0	-249.1	14.9	162.9	242.9	-502.4

A noter que les recettes attendues par l'augmentation des ventes de gaz, de chauffage à distance et d'électricité ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2014/27 de la Municipalité, du 15 mai 2014 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ; ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension du réseau de distribution de gaz pour les travaux commencés en 2012 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'750'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation et d'extension des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chauffage à distance pour les travaux qui débiteront en 2014 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement des crédits susmentionnés sur les rubriques 322 respectivement 331 des services concernés des SiL ;
4. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes d'investissement qui y sont liées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin